

Président : Jean-Luc PORCHET  
Vice-Président : Christian ROSSEL  
Secrétaire : Amandine GONCALVES

---

**Le Président** ouvre la séance du Conseil Général du jeudi 15 décembre 2022 à 20h04.

**Le Président** rappelle aux conseillers de donner leur nom lorsqu'ils prennent la parole.

**Le Président** s'enquiert d'une demande de modification de l'ordre du jour.  
Aucune modification n'est demandée.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2022
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions  
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 06/2022 Budget 2023
6. Préavis 07/2022 Indemnités des membres de la municipalité
7. Divers

1. Appel

**La secrétaire** fait l'appel. 49 membres sont présents, 35 sont excusés et 5 sont absents.  
Le quorum de 30 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 est accepté par 44 voix, 4 abstentions et 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

Il n'y a pas de nouveaux membres.

4. a) Lettres et pétitions

**Le Président** n'a reçu ni lettre, ni pétition.

## b) Communications de la Municipalité

**Carine Gigandet**, municipale, annonce que le règlement sur le stationnement n'a pas été accepté par le Canton. Il reviendra à l'ordre du jour du prochain Conseil avec les modifications à apporter.

**Charles-Louis Morel** demande que le montant du macaron soit annoncé ainsi que des précisions sur l'octroi de celui-ci.

**André Roch**, Syndic, prend la parole et présente au Conseil général Monsieur Daniel Allemann, nouveau boursier communal. Il excuse Madame Claire Desponds, municipale, pour son absence au Conseil. Il annonce à l'assemblée sa démission au poste de Syndic pour le 30 juin 2023 après ses 12 années au sein de la Municipalité.

### 5. Préavis 06/2022 Budget 2023

**André Roch**, Syndic, lit le préavis municipal concernant le Budget 2023. Il explique les divers points tels que :

- Administration Générale : Traitement et organisation des archives communales pour un montant de 18'000 CHF et 1'500 CHF de dépenses courantes.
- Les impôts : le canton évalue une augmentation de la fiscalité à 1% par rapport à 2022, soit un total de 1'438'690 CHF, basée sur les déclarations des contribuables à fournir pour 2022. Les recettes fiscales ont été évaluées de manière identique aux rentrées effectives 2022.
- Bâtiments communaux : Une augmentation des coûts d'énergie a été estimée globalement à 40%.
- Grande Salle : Il est prévu la rénovation de 2 portes de secours.
- Le collège : 15'000 CHF sont budgétisés pour la rénovation de deux portes d'entrée.
- Zone d'intérêt public – Bulande : 30'000 CHF sont prévus pour l'installation d'un adoucisseur d'eau et l'équipement de rideaux.
- Routes : 30'000 CHF pour la réfection de la route de Pompaples et Cherreyre. Eclairage public : équipement de la route de Pompaples direction Bulande. Augmentation de 20'000 CHF des amortissements pour la part des investissements réalisés à fin 2022 pour la Place du Village prévus sur 30 ans.
- Ordures ménagères et déchetterie : la taxe de 50 CHF par habitant est maintenue.
- Réseau d'égouts, épuration : 60'000 CHF pour le remplacement nécessaire du système d'aération. Ce montant est compensé par un prélèvement sur le Fonds de Réserve. La loi oblige d'équilibrer les charges et produits. La Municipalité constate des augmentations de charges dues à la hausse des coûts d'énergie, l'entretien des canalisations, des collecteurs et l'équipement de la STEP. A terme, si cette situation devait poser des problèmes, la différence entre charges et produits serait prise sur le Fonds de Réserve Epuration.
- Enseignement primaire/secondaire : Actuellement, 62 élèves sont en classés en primaire et 16 en secondaire.
- Service social : UAPE, les coûts sont répartis entre les enfants d'Arnex et ceux d'Orbe. Cette charge est budgétisée à 145'000 CHF pour l'entier des coûts. Estimation d'un produit de 43'000 CHF pour la part des enfants d'Orbe.
- Service des eaux : 13'000 CHF sont prévus pour la révision de toutes les bornes hydrantes.

En conclusion, la Municipalité prévoit un budget 2023 avec un déficit de 16'017 CHF. Elle demande au Conseil d'adopter le budget 2023 déficitaire tel que présenté.

**Michel Renaud-dit-Louis**, rapporteur, fait part du rapport de la commission de Gestion et Finances. Lors de leur séance du 23 novembre dernier, étaient présents les membres de la commission, ceux de la Municipalité et le boursier communal. La commission a relevé les points suivants :

- Le budget 2023 prévoit un déficit de 16'017 CHF.
- A la demande de la préfecture, il est prévu d'améliorer l'archivage communal pour un montant de 18'000 CHF.
- Une augmentation de l'encaissement de l'impôt sur le revenu est estimée à 1%, soit 1'090'000 CHF.
- L'estimation du coût de l'énergie de 40% semble adéquate.
- La somme de 20'000 CHF est budgétisée pour le remplacement de deux portes de secours.

La Commission propose qu'une analyse globale sur les travaux d'entretien (au minimum sur la façade nord) comprenant un bilan énergétique soit effectuée après plus de 35 ans d'utilisation de la Grande Salle.

La commission estime que la Municipalité a élaboré un budget bien équilibré, qui tient compte de la nouvelle situation énergétique et qui favorise l'entretien courant des infrastructures.

La commission propose au Conseil d'accepter le budget 2023 tel que présenté par la Municipalité.

**Le Président** demande s'il y a des questions ou remarques.

**Martine Barclay** propose que soit rajouté au budget un compte pour le fonds climat.

**André Lavenex** demande pourquoi rien ne figure au budget concernant le réservoir d'eau et aimerait savoir à quoi en est le projet.

**Reynold Michel**, municipal, explique qu'ils sont en attente de devis pour les essais de pompages et que c'est pour cette raison que cela ne figure pas au budget 2023.

**Le Président** propose que toutes les questions relatives au réservoir d'eau soient discutées plus tard.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question. L'Assemblée vote.

Acceptez-vous d'adopter le budget 2023 tel que présenté ?

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 4

Le budget 2023 déficitaire de 16'017 CHF est accepté par l'assemblée.

#### 6. Préavis 07/2022 Indemnités des membres de la municipalité.

**André Roch**, Syndic, lit le préavis municipal relatif aux indemnités des membres de la Municipalité. Il appartient au Conseil général de fixer les indemnités du Syndic et des Municipaux, une fois par législature, sur proposition de la Municipalité, conformément à l'art.16 de la loi sur les communes. Après une année de fonctionnement, la nouvelle Municipalité considère que les rémunérations actuelles restent loin d'être en adéquation avec celles octroyées par les secteurs privés où publics pour des responsabilités comparables. La

Municipalité propose au Conseil général de fixer les indemnités de l'exécutif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la manière suivante :

- Syndic : forfait annuel 8'500 CHF par année
- Municipaux : forfait annuel 6'000 CHF par année
- Tarif horaire des vacances 38 CHF par heure
- Frais de voiture pour les séances extérieures 0.80 CHF le KM
- Remboursement forfaitaire 300 CHF par année  
(Téléphone, matériel personnel, imprimante, etc)
- Heure de commune 33 CHF par heure

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir accepter les indemnités de la Municipalité telles que présentées dans le préavis N° 07/2022.

**Michel Renaud-dit-Louis**, rapporteur, fait part du rapport de la commission de Gestion et Finances. Lors de leur séance du 23 novembre dernier, étaient présents les membres de la commission, ceux de la Municipalité et le boursier communal. La commission est favorable à la proposition de la Municipalité d'adapter les indemnités de l'exécutif de la Commune selon le barème proposé. La commission propose au Conseil d'accepter le préavis municipal relatif aux indemnités de la Municipalité et de l'exécutif de la Commune.

**Le Président** demande s'il y a des questions ou remarques.

**Patrick Siegenthaler** aimerait connaître les indemnités actuelles et savoir ce qui concerne le salaire annuel et les vacances.

**André Roch**, Syndic, annonce les chiffres actuels :

- Syndic : forfait annuel 7'500 CHF par année
- Municipaux : forfait annuel 5'500 CHF par année
- Tarif horaire des vacances 35 CHF par heure
- Frais de voiture pour les séances extérieures 0.70 CHF le KM
- Remboursement forfaitaire 300 CHF par année  
(Téléphone, matériel personnel, imprimante, etc)
- Heure de commune 30 CHF par heure

Il explique que toutes les séances du lundi sont comprises dans le salaire annuel, mais que les séances extérieures ou les rendez-vous de chantiers sont compris dans le tarif vacances.

**Patrick Siegenthaler** propose de faire une mise à niveau du salaire de la secrétaire du Conseil général par l'octroi d'un forfait pour les photocopies faites à la maison ou d'avoir une clef de la salle de la Municipalité afin d'y faire les copies nécessaires sans être dépendant des horaires de celle-ci.

**Amandine Gonçalves**, secrétaire du Conseil, approuve l'idée.

**Sylvie Faessler** explique que c'est au bureau de faire une proposition à la Municipalité et qu'ensuite c'est une décision municipale et un extrait de procès-verbal.

**Huguette Bovet** demande pourquoi les heures de commune sont à 33.- Frs de l'heure alors que les vacances sont à 38.- Frs de l'heure, son fils devant se lever au milieu de la nuit pour déneiger.

**André Roch**, Syndic, répond que c'est à étudier.

Il n'y a pas d'autre remarque ou question. L'assemblée vote.  
Acceptez-vous d'adopter les indemnités des membres de la municipalité ?

Pour : 44  
Contre : 1  
Abstentions : 3

Les indemnités des membres de la Municipalité sont acceptées par l'Assemblée.

## 7. Divers

**Le Président** propose de parler du réservoir d'eau.

**André Lavenex** demande des précisions sur ce projet et aimerait que la Municipalité communique plus souvent à ce sujet.

**Reynold Michel**, municipal, explique que les communes d'Agiez et Bofflens avancent dans le projet du réservoir intercommunal et qu'Arnex peut par la suite s'intégrer au projet. Au niveau des coûts, cela ne change pas beaucoup. Des essais de pompages doivent être effectués au printemps ou en automne, mais nous sommes en attente des devis pour pouvoir avancer.

**Charles-Louis Morel** demande ce qu'il en est du réservoir des Buclards.

**Reynold Michel**, municipal, répond qu'il n'y a pas assez de pression donc cette option n'est pas validée.

**Bernard Gauthey** demande s'il est possible d'avoir un surpresseur.

**Reynold Michel**, municipal, explique que c'est compliqué et que l'ECA est défavorable à cette idée.

**Michel Renaud-dit-Louis** aimerait que l'on avance et dit qu'il serait dommage de ne pas tenir compte du projet intercommunal dans l'étude future de notre approvisionnement en eau.

**Josette Bovet** demande si, dans le cas où l'on adhère au projet intercommunal, l'eau de Bioutaz serait pompée ou abandonnée.

**Reynold Michel**, municipal, explique que les essais de pompages serviront justement à le savoir et que toutes les ressources supplémentaires sont importantes.

**Charles-Louis Morel** explique qu'il y a 3 puits en Bioutaz et que la situation sera complètement différente des essais de pompages suivant la période à laquelle ce sera fait. Si cela est fait au printemps, il y aura bien plus d'eau qu'en automne.

**Reynold Michel**, municipal, répond que les essais de pompages seront effectivement faits en deux étapes.

**Pascal Christe** comprend bien l'importance des tests, mais propose de déjà commencer les études.

**Reynold Michel**, municipal, répond que les études sont déjà faites, mais qu'il ne reste que le résultat des pompages pour avancer. La rénovation du réservoir actuel n'a pas été acceptée par la Canton, il ne reste donc que 2 possibilités : la création d'un nouveau réservoir ou le projet intercommunal.

**Charles-Louis Morel** demande quelle est la consommation d'eau actuelle du village.

**Reynold Michel**, municipal, répond que cela avait baissé pendant de nombreuses années, mais que depuis 2-3 ans c'est en augmentation.

**André Roch**, Syndic, répond que la consommation est de 110-120 mètres cubes.

**Le Président** annonce les prochaines dates des Conseil : 27 avril, 8 juin et 14 décembre 2023. Il rappelle également que 2 scrutatrices ne se représentent pas à partir de juin et que lui-même donne sa démission. Si des personnes sont intéressées par ces postes, elles peuvent passer vers le Président pour toute information. La secrétaire du Conseil général se tient à disposition des personnes souhaitant recevoir les courriers relatifs au Conseil par e-mail.

**Michel Greppin** explique que les martinets et hirondelles sont menacés de disparition. Nous pouvons les aider en installant des nichoirs. Des subventions cantonales existent pour l'installation des nichoirs, il faut s'adresser à la commune pour obtenir ces subventions. Monsieur Yves Menetrey, ornithologue, propose de faire une visite guidée dans le village pour découvrir ces oiseaux éventuellement en mai.

**Huguette Bovet** demande pourquoi les ruelles du village ne sont pas salées.

**André Roch**, Syndic, en prend note mais précise que la Cherreyre ne sera pas salée.

La Municipalité remercie les conseillers pour leurs participations au Conseil et aux commissions. Une organisation sera mise en place concernant les éventuels problèmes d'électricité. Elle souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année et offre une verrée après le Conseil.

**Le Président** souhaite une bonne fin d'année à tous et de bonnes fêtes au nom du Bureau.

**Le Président** clôt la séance à 21h04.

Le Président  
Jean-Luc Porchet

La Secrétaire  
Amandine Gonçalves